## République Française Direction générale de l'aviation civile

## FICHE D'IDENTIFICATION U.L.M.

(à joindre à la carte d'identification)

SFACT / NAG **50 RUE HENRI FARMAN 75720 PARIS CEDEX 15** 

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Visa de l'autorité :

Document établi le : 1 Pourdbratagere et par délégation Pour le Directeur Général de l'Aviation Civile Le Chef de Service

Jean-François GRASSINEA

## CODE D'IDENTIFICATION DE L'ULM

а	ь	C	,	D-1	d		е			f	Révis n°
В	2	0	3	S	F	1	3	3	7	L	

a) Construction en série : B - autres cas : A

b) Monoplace: 1 - biplace: 2

- c) Paramoteur : 01 Pendulaire : 02 Multiaxe : 03 Autogire : 04 Aérostat : 05 U.L.M. à motorisation auxiliaire : 1A 2A 3A
- d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : Loisir : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'U.L.M.	MCR ULC R912 F/PV	
CONSTRUCTEUR Nom prénom / téléphone	DYN'AERO	
Adresse :	19 rue de l'Aviation 21121 DAROIS	

## FICHE DESCRIPTIVE

l iste des activités r	particulières prévues	NIL		410000000000000000000000000000000000000		1 11			
VSO	VNE	Masse à vide de référence	Masse maximale						
64 km/h	270 km/h	240 kg	281,5 kg	450 kg					
Nombre de sièges	Capacités réservoirs	Type de voilure ou rotor	Surface alaire/rotorique ou volume enveloppe	Charge alaire					
2	80 litres	Aile Basse Cantilever	8,31 m²	54,15 kg/m²					
157525 (1585)		Moteur			* Hélice				
Marque	Puissance maxi continue	Consom/horaire	Limitations en tr/min	Marque	Туре	Limitation en tr/min			
ROTAX 912 UL	60 kW	17,5 l/h	5800 tr/mn	EVRA MT Propeller DUC MT Propeller Hoffman	Pas Fixe Pas Fixe Pas Fixe Pas Variable Pas Variable	2800 tr/mr 2800 tr/mr 2800 tr/mr 2550 tr/mr 2550 tr/mr			
Réf. Manu	el utilisation	NEX							
Réf Manue	el d'entretien	NEX	NEXN003						

k j	Le constructeur ou son représentant devront,	si	plusieurs hélices sont p	rot	oosées rayer l	ors	de i	la vente	toute	e mention i	nutile.

**Je soussignéde/vendu à :	, constructeur ci-dessus désigné/ou rep est conforme au dossier technique ayan	résentant du constructeur certifie que l'ULM t fait l'objet de la présente fiche d'identification.
à	.le :signature	cachet de l'entreprise

<sup>\*\*</sup>à remplir dûment signé par les constructeurs d"ULM en série ou de leurs représentants pour toute copie conforme remise à l'acheteur.